

# GENERALI INVESTMENTS SICAV (GIS)

## **EURO BOND**

## **EURO BOND 1-3 YEARS**

## **EURO SHORT TERM BOND**

Exposition active et prudente aux **obligations** d'État de la zone euro

### Exposition active, diversifiée et défensive aux obligations d'État de la zone euro

- Pour les investisseurs qui recherchent la diversification de leur portefeuille ainsi qu'une couverture contre la volatilité et une exposition actions, les obligations d'État de la zone euro peuvent être considérées comme un placement défensif ajusté du risque sur un horizon de moyen et long terme.
- Afin d'optimiser le profil rendement/risque, les 3 Fonds de notre gamme obligataire présentent une allocation importante aux obligations d'Etat italiens à échéance longue ainsi qu'aux autres obligations d'Etat des pays périphériques telles que les obligations d'Etat grecs.
- Ce niveau de diversification et la flexibilité de la stratégie selon le contexte de marché ont permis aux 3 Fonds de surperformer leurs indices de référence de manière constante dans l'environnement de taux négatifs qui a prévalu ces dernières années<sup>1</sup>.

### Article 8 : composante clé des obligations d'État de la zone euro

Les 3 Fonds sont principalement investis dans des obligations d'État libellés en euros et peuvent également détenir des obligations émises par des agences gouvernementales, des autorités locales et des entités supranationales, ainsi que des instruments du marché monétaire et des obligations à taux variable :

- Le fonds **GIS Euro Bond** investit dans les obligations de toute maturité ;
- Le fonds **GIS Euro Bond 1-3 Years** vise une maturité moyenne pondérée du portefeuille comprise entre 1 et 3 ans ;
- Le fonds **GIS Euro Short Term Bond** vise une maturité moyenne pondérée du portefeuille de 1 an maximum, avec une maturité résiduelle de 3 ans maximum pour chaque investissement.

Les 3 Fonds sont classés article 8 selon le règlement SFDR<sup>2</sup>.

Ils privilégient les critères environnementaux et sociaux en sélectionnant des émetteurs souverains qui respectent certains critères ESG à travers un processus d'investissement responsable.

<sup>1</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il n'existe aucune garantie que l'objectif d'investissement ne soit atteint ou qu'il y ait un retour sur investissement. Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie de protection du capital.

<sup>2</sup> Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (SFDR) portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, les Fonds promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance. Ils n'ont pas pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 de la SFDR.



Approche active de la gestion de la durée



Exposition diversifiée aux obligations d'Etat des pays périphériques de la zone euro, l'Italie et la Grèce, ainsi que les obligations indexées sur l'inflation



Surperformance constante par rapport à l'indice de référence dans un environnement de taux négatifs<sup>1</sup>



Historique de performance solide et sur le long terme<sup>1</sup>



Les fonds sont classés Article 8 selon le règlement SFDR<sup>2</sup>



**Generali Asset Management**  
SpA Società di gestione del risparmio

Generali Asset Management propose une gamme de fonds obligataires, actions thématiques à convictions fortes et multi-actifs en s'appuyant sur ses équipes d'investissement expérimentées basées à Milan, Trieste et Paris.

Les équipes de gestion spécialisées sont soutenues par des ressources dédiées aux analyses marchés et à la recherche macroéconomique, Crédit, Quantitative et ESG.

Generali Asset Management est une société de gestion de l'écosystème Generali Investments.

## Une expérience solide

Les 3 Fonds sont gérés par **Mauro Valle**, Responsable de la Gestion Obligataire. **Massimo Spagnol** est co-gérant.

Ils sont soutenus par l'équipe de gestion obligataire de Generali Asset Management composée de 8 gérants expérimentés.

Mauro s'appuie sur les compétences spécialisées des équipes reconnues de **Recherche Macroéconomique et de Marché** ainsi que les équipes ESG de Generali Asset Management.

Il bénéficie également de la collaboration des 12 spécialistes qui composent l'équipe du Trading Desk (bureau qui centralise les différentes opérations financières, de l'achat à la vente de titres, en passant par leur négociation).



**Mauro VALLE**  
Responsable de la Gestion Obligataire

Mauro a rejoint Generali en 1994 après avoir travaillé chez Banca Commerciale Italiana (désormais Intesa Sanpaolo Group) à Milan et JP Morgan Asset Management à Londres. Il est titulaire d'un Master en Business Administration de la Clemson University (Caroline du Sud, États-Unis), d'une licence d'Economie obtenue à l'Université de Trieste et est analyste financier, titulaire du CFA.

## Processus d'investissement

Chaque Fonds combine une analyse macroéconomique *top-down* et une approche *bottom-up*.

En complément des analyses de Mauro et de l'équipe de gestion obligataire, des données macroéconomiques sont fournies par le Comité d'Investissement qui se réunit chaque semaine. Ces deux sources d'information fournissent une analyse approfondie des données macroéconomiques, des taux d'intérêt et des spreads.

Mauro suit un processus d'investissement responsable en trois étapes, qui analyse les critères ESG des émetteurs souverains.

- La première étape consiste à appliquer un filtre éthique exclusif à l'univers d'investissement, qui écarte certains émetteurs selon des critères d'exclusion clés.
- Ensuite, le gérant exclut les émetteurs qui présentent un score ESG inférieur à un certain seuil (émetteurs notés « B » ou « CCC » sur une échelle à sept niveaux allant de « AAA » à « CCC »).
- Enfin, pour évaluer les ambitions environnementales des émetteurs, Mauro sélectionne les obligations en fonction du « Potentiel de Réchauffement Souverain » et des Contributions Déterminées au niveau National (NDC). La déclaration NDC aide à classer les obligations selon leurs objectifs d'émissions par habitant d'ici 2030. L'objectif des 3 Fonds consiste à atteindre un « Potentiel de Réchauffement » pondéré inférieur à celui de leurs indices de référence.

La gestion des 3 Fonds est flexible ce qui offre à Mauro l'opportunité d'implémenter de manière active et dynamique ses décisions d'investissement, notamment concernant la gestion du risque de taux et le positionnement sur la courbe de taux, ainsi que la surexposition/sous-exposition au risque pays sur la base d'une analyse fondamentale et technique.

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG	POSITIONNEMENT SUR LA COURBE DES TAUX	GESTION DE LA DURATION	EXPOSITION AU RISQUE PAYS
<ul style="list-style-type: none"><li>1. Filtre éthique propriétaire</li><li>2. Notation ESG</li><li>3. Évaluation du « Potentiel de Réchauffement Souverain »</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• sur/sous-exposition aux obligations de toutes maturités pour implémenter des stratégies de type « <i>bullet</i> » ou « <i>barbell</i> »</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• sur/sous-exposition de la durée des indices de référence en fonction des prévisions de taux d'intérêt</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• sur/sous-exposition de la durée en fonction des fondamentaux, des <i>spreads</i> et de la valeur relative</li></ul>
LES 3 FONDS DE NOTRE GAMME OBLIGATAIRE			INDICES DE RÉFÉRENCE <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Indices de référence des 3 Fonds : JP Morgan EMU Government pour GIS Euro Bond, JP Morgan EMU Government 1-3 Years pour GIS Euro Bond 1-3 Years et Euro Short-Term rate Index pour GIS Euro Short Term Bond.



## Gestion des risques et convictions fortes

Mauro suit une approche active à forte conviction axée sur la connaissance des risques de la gestion de la durée, du positionnement sur la courbe des taux et de l'exposition géographique. Il n'investit pas sur les devises autres que l'euro, qui représentent dans tous les cas une part marginale des portefeuilles, tant en termes de risque que de contribution à la performance. La philosophie d'investissement repose sur un cadre strict de risque maîtrisé, aligné sur l'ADN de notre société. En tant que gérant d'actifs d'une compagnie d'assurance, nous accordons une attention particulière à la gestion des risques. Cela a permis à ces 3 Fonds d'afficher une volatilité relativement faible sur le long terme, tout en générant des rendements réguliers à moyen terme. Le risque est géré rigoureusement au sein des Fonds, en tenant compte du risque de défaut, du risque de liquidité et de la diversification du portefeuille. Le principal indicateur utilisé pour contrôler le profil de risque des 3 Fonds est la *tracking error*, qui est calculée quotidiennement et annualisée sur une base de 252 jours. Des analyses de risque supplémentaires sont effectuées par RiskMetrics. Le risque est par ailleurs surveillé par l'équipe de gestion des risques, qui est totalement indépendante des autres équipes de Generali Asset Management.

## Détails des Fonds

### GENERALI INVESTMENTS SICAV

	EURO BOND	EURO BOND 1-3 YEARS	EURO SHORT TERM BOND
Gérant	Mauro Valle		
Code ISIN (part BX)	LU0145476148	LU0396183112	LU0145484910
Date de lancement	2 avril 2002	5 novembre 2008	2 avril 2002
Indice de référence <small>(Le Gestionnaire financier choisit à son entière discrétion la composition du portefeuille, aucune restriction ne s'applique quant au degré d'écart entre le portefeuille et l'indice de référence.)</small>	JPM EMU GOVERNMENT	JPM EMU GOVERNMENT 1-3Y (TR)	Euro short-term rate Index (€STR Index)
Devise	Euro		
Domiciliation	Luxembourg		
Legal Structure	UCITS-SICAV		
Frais de souscription / sortie	Aucun / Aucun	Aucun / Aucun	Aucun / Aucun
Frais de gestion	0,40%	0,15%	0,15%
Société de gestion	Generali Investments Luxembourg S.A.		
Gestionnaire financier	Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio		
Objectif et politique d'investissement <sup>1</sup>	L'objectif du Fonds est de surperformer son Indicateur de référence en investissant dans des titres de créance de qualité libellés en euro. Fonds géré de manière active.	L'objectif du Fonds est de surperformer son Indicateur de référence en investissant dans des titres de créance de qualité libellés en euro, ce qui a pour résultat une échéance moyenne pondérée du portefeuille allant de 1 à 3 ans. Fonds géré de manière active.	L'objectif du Fonds est de surperformer son Indicateur de référence en investissant dans des titres de créance de qualité à court terme libellés en euro. Fonds géré de manière active.

## Risques<sup>3</sup>

### Euro Bond, Euro Bond 1-3 Years, Euro Short Term Bond



#### Les principaux risques des 3 fonds sont les suivants :

Risque de crédit, Dérivés, risques liés à la finance durable, les fonds peuvent investir dans des titres dont la notation est inférieure aux "investment grade", qui présentent un risque de perte de capital plus important que les titres avec une meilleure note. Risque de perte en capital : ces fonds ne sont pas un produit garanti.

Les investissements comportent des risques. Il se peut que vous ne récupériez pas la totalité de votre investissement initial.

<sup>1</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il n'existe aucune garantie que l'objectif d'investissement ne soit atteint ou qu'il y ait un retour sur investissement. Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie de protection du capital.

<sup>2</sup> L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes par suite de mouvements de marché. La catégorie de risque la plus basse ne signifie pas «sans risque». Les effets de conditions de marché inhabituelles pourraient provoquer l'apparition d'autres risques tels que le risque de contrepartie et le risque de liquidité. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des risques. D'autres risques s'appliquent. Avant de prendre une décision d'investissement, veuillez lire les documents d'informations clés (DIC) et le Prospectus, en particulier les sections relatives aux risques et aux coûts.

## GIS Euro Bond

Classe	BX
ISIN	LU0145476148
Date de lancement	2 avril 2002
Frais de gestion (max.)	0,4% par an
Coût de transaction <sup>1</sup>	0,1% par an
Commissions liées aux résultats	n/a
Bloomberg	GENEBDX LX
Coûts d'entrée/de sortie (max) <sup>2</sup>	Aucun / Aucun
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation <sup>3</sup>	0,6% par an
Pays d'enregistrement de la classe	AT, CZ, FR, DE, IT, LU, NL, PT, SG, SK, ES, CH, GB
Investissement minimum	10 000 Eur

## GIS Euro Bond 1-3 Years

Classe	BX
ISIN	LU0396183112
Date de lancement	5 novembre 2008
Frais de gestion (max.)	0,15% par an
Coût de transaction <sup>1</sup>	0,1% par an
Commissions liées aux résultats	n/a
Bloomberg	GEBOTBC LX
Coûts d'entrée/de sortie (max) <sup>2</sup>	Aucun / Aucun
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation <sup>3</sup>	0,3% par an
Pays d'enregistrement de la classe	AT, CZ, FR, DE, IT, LU, NL, PT, SK, ES, CH, GB
Investissement minimum	10 000 Eur

## GIS Euro Short Term Bond

Classe	BX
ISIN	LU0145484910
Date de lancement	26 Nov 2003
Frais de gestion (max.)	0,15% par an
Coût de transaction <sup>1</sup>	0,1% par an
Commissions liées aux résultats	n/a
Bloomberg	GENELBX LX
Coûts d'entrée/de sortie (max) <sup>2</sup>	Aucun / Aucun
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation <sup>3</sup>	0,3% par an
Pays d'enregistrement de la classe	AT, CZ, FR, DE, IT, LU, NL, PT, SK, ES, CH, GB
Investissement minimum	10 000 Eur

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des coûts. D'autres coûts s'appliquent et varient selon les classes. Tous les coûts sont détaillés dans le Prospectus et les Documents d'Informations Clés (DIC), disponibles en ligne en aux liens suivants : <https://www.generali-investments.com/fr/fr/institutional/fund-page/generali-investments-sicav-euro-bond-bx-eur-accumulation-LU0145476148>  
<https://www.generali-investments.com/fr/fr/institutional/fund-page/generali-investments-sicav-euro-bond-1-3-years-bx-eur-accumulation-LU0396183112>  
<https://www.generali-investments.com/fr/fr/institutional/fund-page/generali-investments-sicav-euro-short-term-bond-bx-eur-accumulation-LU0145484910>

\* Principaux coûts selon les DIC datés du 1 janvier 2024.

<sup>1</sup> Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors de l'achat et de la vente des investissements sous-jacents du Fonds.

<sup>2</sup> Le pourcentage de frais d'entrée et de sortie est calculé par rapport à la valeur de l'actif net.

<sup>3</sup> Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.

Lorsqu'un compartiment ou une classe est libellé dans une autre devise que celle de votre pays, ou lorsque les frais sont partiellement ou totalement payés dans une autre devise que la vôtre, les frais et les performances peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises et des taux de change.



# Règlement SFDR

**OBJECTIF ESG** : Les Fonds promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales conformément à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Ils n'ont pas pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 de la SFDR.

**POLITIQUE D'INVESTISSEMENT** : Dans des conditions de marché normales, un minimum de 90 % des actifs nets des Fonds sera investi dans des titres, suivant un processus d'investissement responsable, afin d'atteindre l'alignement sur les caractéristiques E/S promues par les Fonds. Les 40 % restants des actifs nets des Fonds seront investis dans d'autres instruments financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

**ÉLÉMENTS CONTRACTUELS** : Le gérant sélectionne des titres qui présentent des critères ESG positifs par rapport à l'univers d'investissement initial.

1. Filtre éthique souverain (sélection négative ou « exclusions »). Le gérant applique, tout au long du processus, les critères suivants lorsqu'il examine les émetteurs souverains : exclusion fondée sur les normes, exclusion fondée sur les critères ESG et notation ESG souveraine.

2. « Potentiel de réchauffement souverain » – (sélection positive). Les émetteurs souverains font l'objet d'une sélection positive fondée sur l'indicateur MSCI Sovereign Warming Potential, qui quantifie les objectifs d'émission des gouvernements/pays et se définit ainsi : « l'alignement estimé de la température de l'objectif d'émission d'un pays en 2030 par rapport aux trajectoires de réchauffement climatique de la fin du siècle ». Le Potentiel de réchauffement souverain moyen pondéré du Fonds doit être inférieur (c'est-à-dire « meilleur ») à celui de l'univers d'investissement initial.

**LIMITES MÉTHODOLOGIQUES** : Les principales limites méthodologiques sont la disponibilité des données pour effectuer l'analyse ESG, la qualité des données utilisées dans l'évaluation de la qualité ESG, comme il n'existe pas de normes universelles relatives aux informations ESG et que la vérification par des tiers n'est pas systématique, la comparabilité des données, étant donné que toutes les entreprises ne publient pas les mêmes indicateurs, le recours aux méthodologies exclusives, qui repose sur l'expérience et les compétences des professionnels de l'investissement. Il arrive que le gérant soit en désaccord avec la notation du fournisseur externe ; dans ce cas, l'analyse interne peut également être effectuée par l'équipe ESG.

Avant de prendre toute décision d'investissement, veuillez lire le Document d'Informations Clés (DIC), le Prospectus, son Annexe SFDR et la publication d'informations en matière de durabilité SFDR pour prendre en compte l'ensemble des caractéristiques, objectifs, éléments contraignants du processus de sélection et limites méthodologiques. Un résumé de la publication d'informations en matière de durabilité SFDR est disponible au lien suivant

<https://www.generali-investments.com/fr/fr/institutional/fund-page/generali-investments-sicav-euro-bond-bx-eur-accumulation-LU0145476148>  
<https://www.generali-investments.com/fr/fr/institutional/fund-page/generali-investments-sicav-euro-bond-1-3-years-bx-eur-accumulation-LU0396183112>  
<https://www.generali-investments.com/fr/fr/institutional/fund-page/generali-investments-sicav-euro-short-term-bond-bx-eur-accumulation-LU0145484910>

Pour plus d'informations sur la SICAV Generali Investments et sur ses compartiments, veuillez consulter notre site internet : [www.generali-investments.com](http://www.generali-investments.com)

Generali Asset Management S.p.A Società di gestione del risparmio - Février 2024

## Informations importantes

Cette communication publicitaire est relative à Generali Investments SICAV (GIS), une société d'investissement à capital variable (SICAV) en vertu de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, qualifiée d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et son Compartiment, collectivement dénommés (« le Fonds »). Cette communication publicitaire est destinée aux investisseurs dans les pays où le Fonds est enregistré à la distribution et n'est pas destinée aux personnes américaines (« US Persons ») telles que définies par la Réglementation S du « United States Securities Act » de 1933, telle que modifiée.

Ce document est publié par Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio et Generali Investments Luxembourg S.A.

Generali Investments Luxembourg S.A. est agréée en tant que Société de Gestion d'OPCVM et Gestionnaire de Fonds d'investissement Alternatifs (AIFM) au Luxembourg, réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) – Code CSSF: S00000988 - LEI: 222100FS0H054LBKJL62.

Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio est agréée en tant que société de gestion d'actifs italienne, réglementée par la Banque d'Italie et nommée en tant que promoteur de la commercialisation du Fonds dans les pays de l'UE/EEE où le Fonds est enregistré à la distribution - (Via Nicolò Machiavelli 4, Trieste, 34132, Italie – C.M. n. 15376 - LEI : 549300LKCLU0HU2BK025).

Avant de prendre toute décision d'investissement, les investisseurs doivent lire le Prospectus, son Annexe SFDR et le Document d'informations clés (« DIC »).

Les DICs sont disponibles dans l'une des langues officielles du pays de l'UE/EEE où le Fonds est enregistré à la distribution, et le Prospectus/son Annexe SFDR sont disponibles en anglais (pas en français), ainsi que les rapports annuel et rapports semestriel sur le site web [www.generali-investments.lu](http://www.generali-investments.lu) ou sur demande gratuite auprès de Generali Investments Luxembourg SA, 4 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'adresse e-mail: [GLFundInfo@generali-invest.com](mailto:GLFundInfo@generali-invest.com). La Société de Gestion peut à tout moment décider de mettre fin à la commercialisation du Fonds dans un pays. Un résumé de vos droits d'investisseur (en anglais ou dans une langue autorisée) est disponible sur le site web [www.generali-investments.lu](http://www.generali-investments.lu) dans la rubrique « About us/Generali Investments Luxembourg ». Un résumé des informations relatives au produit SFDR (en anglais ou dans une langue autorisée) est disponible sur la page du Fonds du site Web dans la section « Informations relative à la durabilité ».

**Au Royaume-Uni** : Le Fonds est un organisme reconnu « recognised scheme » (numéro de référence : 743378). Ce document est une promotion financière « financial promotion », approuvée aux fins de la section 21 du « Financial Services and Markets Act » de 2000, par Generali Investments Luxembourg S.A. (Numéro de référence : 743375), approuvée à la date de publication. La réglementation pour la protection des clients de détail au Royaume-Uni et l'indemnisation disponible dans le cadre du régime britannique d'indemnisation des services financiers « UK Financial Services Compensation Scheme » ne s'appliquent pas à l'égard d'investissement ou service fourni par une personne étrangère. Représentant au Royaume-Uni : BNP Paribas Trust Corporation UK Limited (Numéro de référence : 947223)

**En Suisse** : Le fonds est enregistré auprès de la FINMA. Ce document est une publicité destinée aux investisseurs suisses. Generali Investments Schweiz AG, agréée en tant que société de gestion en Suisse, est désignée comme distributeur du Fonds en Suisse. La version suisse du prospectus et des documents d'information clés pour l'investisseur (« DICi ») sont disponibles sur [www.generali-investments.lu](http://www.generali-investments.lu). Représentant/Agent payeur en Suisse : BNP Paribas, Paris, succursale de Zurich – l'Ombudsman du distributeur : Ombudsman of Private Insurance and of SUVA

Cette communication publicitaire ne constitue pas un conseil en investissement, ni un conseil fiscal, comptable, professionnel ou juridique et ne constitue pas une offre d'achat ou de vente du Fonds ou de tout autre titre présenté. Toutes les opinions ou prévisions fournies sont valables à la date indiquée, peuvent changer sans préavis, peuvent ne pas se réaliser et ne constituent pas une recommandation ou une offre d'investissement. Les performances passées ou ciblées ne prédisent pas des rendements futurs. Il n'y a aucune garantie que les prévisions positives se réalisent à l'avenir. La valeur d'un investissement et tout revenu qui en découle peuvent aussi bien diminuer qu'augmenter et il est possible que vous ne récupériez pas l'intégralité du montant initialement investi. Les performances futures sont soumises à un traitement fiscal qui dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et qui peut évoluer dans le futur. Veuillez contacter votre conseiller fiscal dans votre pays pour comprendre comment vos rendements seront affectés par les taxes. L'existence d'un enregistrement ou d'une approbation n'implique pas qu'un régulateur ait déterminé que ces produits conviennent aux investisseurs. Il vous est recommandé d'examiner attentivement les conditions d'investissement et d'obtenir des conseils professionnels, juridiques, financiers et fiscaux si nécessaire avant de prendre la décision d'investir dans un Fonds.

Generali Investments est une marque déposée de Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio, Generali Investments Luxembourg S.A. et Generali Investments Holding S.p.A. - Sources (sauf indication contraire) : Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio - Ce document ne peut être reproduit (en tout ou en partie), diffusé, modifié ou utilisé sans autorisation écrite préalable.



Visitez notre site internet :  
[www.generali-investments.com](http://www.generali-investments.com)



et sur Youtube :  
Generali Investments



sur LinkedIn :  
Generali Investments



**GENERALI**  
INVESTMENTS